

usages éphémères.

Le temps d'un été, la place du Temple Neuf devient un lieu de **vie**, de **rencontres**, d'**animations** et d'**expérimentation**...

Le projet « Oasis » est l'un des 18 projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Ville de Strasbourg en 2021*.

Proposé par le cabinet d'architecture « Les Nouveaux Voisins », il permet d'expérimenter un **nouvel usage de la place** (actuellement un parking) et de proposer aux strasbourgeois.es d'**explorer d'autres usages**** : s'asseoir sur un banc, lire, flâner, se retrouver, se restaurer, échanger, assister à des animations dans le cadre des usages éphémères de l'espace public et permettre de ce fait aux usager.es de **s'approprier différemment ce lieu riche de patrimoine**.

Place du Temple Neuf

du 15 mai au 31 août



* Tous les usages éphémères sur strasbourg.eu/-/usages-ephemeres



Pour réussir la transition énergétique et climatique et pour vous accompagner dans vos démarches, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mettent à disposition des ménages, entreprises et des communes, un **guichet des solutions à retrouver sur agenceclimat-strasbourg.eu/



Comment stationner du 15 mai au 31 août ?

Du 15 mai et ce jusqu'au 31 août prochain, la place du Temple Neuf ne peut plus accueillir de véhicules en stationnement.

Vous êtes détenteur d'un titre de résident sur voirie valide pour la zone résidentielle n°2 ?

- > Sans aucune démarche à faire, vous pouvez, durant cette période, stationner sur voirie dans les secteurs voisins (en zones n°4, 6 et 7 dont les périmètres figurent sur les plans joints) avec votre forfait mensuel habituel.
- > L'abonnement Résidéo* dans le parking P3 des Halles ou dans le parking Petite France vous permet de stationner votre véhicule (un véhicule par foyer) dans un des deux parkings au prix de 25€ par mois (+ d'info : irabonnement@parcus.com)

Vous souhaitez vous rendre dans un commerce à proximité ?

2 zones bleues de 6 places chacune sont implantées rue du Temple Neuf et Place du Marché Neuf. Le stationnement en zone bleue est effectif de 9h à 19h et la durée de stationnement limitée à 30 minutes. Ces places sont disponibles pour les riverain.es de 19h à 9h.

Des disques bleus sont à votre disposition chez votre

commerçant de proximité (Carré d'Or, rue de L'Outre, Vitrines de Strasbourg et le Cœur Gourmand).

- > Les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap sont relocalisés : une place de stationnement rue du Temple Neuf, une autre Place du Marché Neuf.

Plus d'information : strasbourg.eu/stationnement-resident

**En optant pour l'abonnement Résidéo, vous ne pouvez plus obtenir de forfait mensuel à 15€. Les forfaits mensuels déjà achetés pour les mois de mai à août pourront être reportés sur des mois suivants.*

